

## Conseil municipal du 20 juin 2022

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 20 juin 2022, 17 h 30.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil sauf ceux dont le nom apparaît dans la rubrique « Absent »;

ABSENTS : MM. Michel Thiffault et Serge Gaudreault, conseillers;

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 17h31, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
9. **AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 9.1 Déclaration d'état d'urgence et demande au ministère de la Sécurité publique
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

L'assistant-greffier dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 19 juin 2022.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2022-366

Proposé par Martin Harvey  
Appuyé par Michel Tremblay

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**

La période d'intervention n'a pas été tenue.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période de questions a été tenue.

**9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**9.1 DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE ET DEMANDE AU  
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

VS-CM-2022-367

Proposé par Martin Harvey

Appuyé par Jean Tremblay

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

ATTENDU QU'à ce jour, 76 bâtiments, situés dans le secteur Port-Alfred de l'arrondissement La Baie ont dû être évacués de façon urgente en raison d'un potentiel risque imminent et majeur de mouvement de sol et de glissements de terrain, lequel touche plus de 190 personnes;

ATTENDU QUE des mesures extraordinaires ont dû et devront continuer d'être prises par la Ville de Saguenay pour protéger les citoyens touchés;

ATTENDU QUE la Ville de Saguenay ne peut prendre toutes les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre de son plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE le 18 juin 2022, l'état d'urgence local a été déclaré par la mairesse pour une période de 48 heures en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile*, afin notamment d'habiliter la mairesse à contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières, à accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Ville, à ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité, à requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés, à réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile et à faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconduire l'état d'urgence local pour une période additionnelle de 5 jours;

À CES CAUSES, il est résolu :

De reconduire la déclaration d'état d'urgence local pour le secteur Port-Alfred de l'arrondissement de La Baie pour 5 jours, soit jusqu'au 25 juin 2022, afin de permettre à la mairesse de contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières, d'accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Ville, d'ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur

## Conseil municipal du 20 juin 2022

---

habillement ainsi qu'à leur sécurité, de requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés, de réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile et de faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires;

De transmettre la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique afin qu'elle puisse l'autoriser, conformément à l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile*;

Adoptée à l'unanimité.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

### 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2022-368

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Michel Tremblay

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 17h37.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 5 juillet 2022.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh